concerne le département du Nord : il demande si les tissages du Nord paient ou non, au tarif général, les droits d'octroi sur leurs charbons ; il ne s'agit pas en effet d'une industrie nouvelle ou non classée, mais d'une industrie parfaitement définie, le tissage.

Après une discussion à laquelle prennent part la plupart des membres présents, M. le président consulte l'Assemblée qui décide par un premier vote, que la question doit être prise en considération et qu'il y a lieu d'émettre un avis.

L'ssemblee se rallieensuite à l'unanimité aux deux propositions suivantes :

Point de fait. — Les tissages du département du Nord, sont affranchis, comme toutes les autres industries, les droits d'octroi sur les charbons.

Point d'appréciation. — Le séchage des chaînes et l'emploi de la vapeur pour entretenir au degré voulu de température et d'hygrométrie l'atmosphère des ateliers de tissage, sont des opérations industrielles nécessaires au fonctionnement du tissage et aux bons résultats de la fabrication.

M. le Secrétaire-Général est chargé de transmettre l'avis de l'Assemblée à MM. Bary et Cie.

A l'unanimité, l'Assemblée confirme dans la mission qu'ils ont bien voulu accepter les années précédentes, MM. Paul Le Gavrian, Edmond Sée et Julien Jean, pour représenter la Société Industrielle dans la Commission mixte pour le concours des chauffeurs.

M. le Président rappelle en quelques mots, les circonstances qui ont amené la Société à s'occuper de l'Exposition d'Art Industriel.— La commission avait d'abord décidé qu'il ne serait décerné aucune récompense aux exposants, mais M. le Maire de Lille avait pensé que certaines sociétés lilloises pourraient prendre l'initiative d'attribuer des médailles aux produits les plus remarquables.— La Société des Sciences, la Société des Architectes, la Société Industrielle, et plus tard, la Commission syndicale des Entrepreneurs, ont acquiescé à cette proposition, mais elles n'ont pu parvenir à s'entendre pour établir un programme d'ensemble et ellesse sont réservé d'agir isolément.

Toutefois, la connaissance de leur résolution donna à l'Exposition une impulsion inatteudue et qui prit de telles proportions, qu'aujourd'hui non seulement la Commission s'est décidée à créer des récompenses officielles, mais la Ville apporte à son tour une subvention, le Conseil général a voté 1,000 francs pour le projet, et le Ministre accordera un certain nombre de médailles.

Dans ces circonstances, M. le Président, pense que les 500 francs votés dans une assemblée précédente, ne représenteront qu'un apport dont l'insuffisance pourrait diminuer le montant d'une subvention de la Ville ou de la Commission d'organisation.

Il demande donc, au nom du Conseil d'administration, que la Société puisse disposer pour les médailles offertes en son nom, d'une somme double, c'est-à dire de mille francs.

Cette proposition est m[redacted]x et adoptée.

A la suite du vote, une discussion s'engage sur l'affectation du crédit accordé. — Après l'échange d'assez nombreuses observations et après avoir entendu MM. Cornut, Dubar, Ladureau, Faucher, Arnould et d'autres membres présents, ainsi que M. le président Mathias, l'assemblée se rallie à la proposition émise par M. Cornut qui en présence du nombre des questions soulevées, les difficultés que présente leur solution immédiate et de l'urgence de les décider à bref délai, rappelle qu'en semblable circonstance, les Assemblées générales ont plusieurs fois décidé de s'en rapporter à la prudence du Conseil d'administration en lui donnant tous pouvoirs. M. Cornut croit qu'il y a d'autant plus de raison d'en agir ainsi dans le cas actuel, que ces pleins pouvoirs seront donnés à la Commission générale de l'exposition qui comprend, en dehors des membres du Conseil, les 15 membres des sous-commissions délégués par les Comités.

L'Assemblée consultée émet, à l'unanimité, un vote donnant pleins pouvoirs à la Commission générale pour prendre toutes résolutions qu'elle jugera les plus convenables et les plus conformes aux intérêts de la Société.

(a suivre)

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Le ministre de la guerre est de retour de son voyage dans le Nord.

Il a visité la plage de Calais, où ont lieu les expériences de tir d'artillerie.

A Dunkerque, il a visité l'arsenal.

Les corps d'armée n° 1 (Lille), 2 (Amiens), 3 (Rouen), 14 (Lyon), 15 (Marseille) et 16 (Montpellier) exécuteront des manœuvres d'ensemble d'une durée de 20 jours, aller et retour compris.

Les 14e et 15e corps d'armée manœuvreront l'un contre l'autre. Les deux divisions du 3e corps opéreront leur changement de garnison à l'époque des manœuvres : on en profitera pour les faire manœuvrer l'une contre l'autre.

Des *manœuvres de division* d'une durée de 15 jours, aller et retour compris, seront exécutées dans le 5e corps (Orléans) par la 9e division seulement, dans les 6e (Châlons), 7e (Besançon), 8e (Bourges), 9e (Tours) et dans le 13e corps (Clermont), par la 25e division seulement.

Des *manœuvres de brigade* d'une durée de quinze jours, aller et retour compris, seront exécutées dans le 4e corps (le Mans) (par les 15e et 16e brigades seulement) et dans les 10e (Rennes), 11e (Nantes), 12e (Limoges), 17e (Toulouse), 18e (Bordeaux) corps d'armée.

Des *manœuvres de cavalerie* d'une durée de treize jours pour chaque série seront exécutées successivement au camp de Châlons et à Bléré.

Deux divisions seront réunies sur chacun de ces points et constituées de la manière suivante :

Camp de Châlons (du 27 juillet au 7 août) : 5e division de cavalerie : 1re brigade de cuirassiers, 3e brigade de dragons, 1re brigade de chasseurs, 6e division et 8e brigade de corps, 6e division ; 4e brigade de cuirassiers et 2e brigade de hussards, 8e brigede de corps.

Bléré (du 16 au 28 août), division A :

10e brigade de corps, 11e brigade de corps, 12e brigade de corps.

Division B :

4e brigade de corps, 2e brigade de chasseurs, 11e et 15e dragons.

Le général de Galliffet dirigera les deux séries.

La Mairie nous communique l'avis suivant :

L'Administration municipale informe les intéressés que les derniers lots à démolir pour l'ouverture de la rue de la Gare seront adjugés isolément et qu'ils ne pourront pas être réunis après coup. Les personnes qui desireraient acquérir plusieurs lots devront en faire l'énumeration dans leur soumission et, au préalable, verser le cautionnement afférent à chacun desdits lots.

Une seule soumission suffit donc pour plusieurs lots, à condition qu'il soit fait une offre distincte pour chaque lot.

Le nombre des fidèles qui, tous les ans, vont, pendant le mois de mai, en pèlerinage à N.-D. de la Marlière n'a jamais été aussi considérable que cette année.

Depuis 5 heures le matin jusque midi, la petite église ne désemplit pas. Des familles entières y viennent, de Roubaix, de Tourcoing, de Lille même. Souvent, elles sont accompagnées d'un prêtre qui y célèbre le service divin à leur intention et, faute d'enfant de chœur, la messe est généralement servie par un membre de cette famille.

Rien n'est plus édifiant que le spectacle de cette foule de personnes de tous âges et de toutes conditions venant implorer, dans ce modeste sanctuaire, la protection de la Sainte-Vierge.

La statistique du bureau de bienfaisance de Tourcoing, du 15 avril au 15 mai 1882, porte :

934 familles secourues.

20,300 pains de 1 kilog 1/2, distribués.

L'affaire Martial Honoré, conducteur, demeurant rue du Cœur-Joyeux, à Tourcoing, inculpé d'outrage public à la pudeur, viendra le samedi 27 mai, devant le tribunal correctionnel de Lille.

L'affaire Louis Lepers, de Marcq-en-Barœul, inculpé de coups, viendra à la même audience.

Un pèlerinage un peu troublé !

Hier matin, à la première heure, Mme veuve Desnoulets, rentière, demeurant rue des Carliers, à Tourcoing, se rendit accompagnée de plusieurs dames en pèlerinage à la Marlière. Cette pieuse promenade s'effectuait en voiture, au moyen de la carriole d'un voisin, qui avait poussé l'amabilité jusqu'à conduire lui-même.

Arrivé un peu au-dessus du bureau des douanes, un craquement formidable se fit entendre; les deux brancards de la voiture venaient de se rompre net.

Le conducteur lâcha tout et sauta prestement à terre, sans se faire grand mal. La chose n'avait pas si bien réussie à l'intérieur : les dames, au nombre de 7, avaient roulé les unes sur les autres, empêtrées dans la bâche de la voiture, qui s'était aplatie sur elles. Ce ne furent que cris, gémissements, plaintes !

Des maçons, qui travaillaient à quelque distance, témoins de la catastrophe : accoururent et dégagèrent les dames qui en furent quittes pour une bonne peur et quelque froissement d'étoffes.

Le cheval, que le bruit du craquement des brancards avait *emballé*, a été arrêté aussitôt à une centaine de mètres plus loin.

Par divers arrêtés prefectoraux viennent d'être nommés dans l'enseignement primaire :

10 INSTITUTEURS

A *Tourcoing*, rue Neuve, M. Henri Benoit, frère Ange, des écoles chrétiennes, en remplacement de M. Bernard Areaux, frère Lenogésile, de la même congrégation;

A *Estaun* (création), M. Alfred Duhamel, précédemment instituteur adjoint à Roubaix, rue du Bois.

2e INSTITUTRICES

A *Tourcoing* (Blanc-Seau) sœur Agathe, de la Sainte-Union, en remplacement de sœur Etienne, même congrégation ;

A *Linselles*, sœur Ste-Félicité, de l'Enfant Jésus, en remplacement de sœur Ste-Thérèse, même congrégation ;

A *Hestrud*, (création) Mlle Marie Stévenin, institutrice-adjointe à San-Poteries ;

A *Proville*, Mlle Elise Queva, adjointe à Cambrai ;

A *Goulain*, sœur Marie ; des filles de St-Vincent-de-Paul, en remplacement de sœur Louise, même congrégation.

3e DIRECTRICES D'ÉCOLES MATERNELLES

A *Lille*, rue St-Gabriel, Mlle Elvire Vitaux, titulaire à Roubaix, rue de Flandre.

A *Roubaix*, rue Flandre, Mlle Marguerite Dubar, sous-directrice à Lille, rue de la Deûle ;

A *Bertaimont*, (création) sœur Ste-Edwige ;

A *Faches*, (provisoire) Mlle Marie Huart.

4e SOUS-DIRECTRICES D'ÉCOLE MATERNELLE

A *Armentieres* (rue de Messine), Mme Barbier ;

A *Lille* : rue de la Deûle, Mme Darcq : rue St-Gabriel, Mme Lefebre.

5e INSTITUTEURS ADJOINTS

A *Lille*, rue des Stations, M. Debril.

A *Roubaix*, rue du Bois, M. Bodelle.

A *Croix*, (Le *Crochet*) M. Quaneaux.

6e INSTITUTRICES ADJOINTES

A *Roubaix*, rue des Anges, Mme Bourlet : à l'Ecole supérieure, Mme Laboriaux : au Pile, Mme Bosker.

A partir du mois d'octobre prochain, toutes les directrices d'écoles et leurs adjointes devront être pourvues de brevets de capacité.

Seront exemptes de produire le brevet de capacité les directrices et adjointes ayant eu avant le 1er janvier dernier 25 ans d'âge et 5 ans d'exercice dans leurs fonctions.

Par adjointe, on entend la sœur qui a la direction d'une classe. La sœur qui seconde la directrice ou l'adjointe a faire une classe, est une « aide », non « adjointe », et n'est pas soumise au brevet.

Les directrices et adjointes non pourvues du brevet de capacité au 1er octobre prochain pourront néanmoins conserver leurs fonctions jusqu'au 1er octobre 1884, à la condition de s'être présentées pendant l'année 1882 devant les commissions d'examen du brevet. Elles devront produire un certificat attestant qu'elles se sont présentées sans succès aux examens. Ce certificat leur sera remis sur leur demande par l'inspecteur d'académie de la ville où elles se sont présentées.

La commission départementale du Nord se réunira à la Préfecture, le 31 mai à une heure demi.

Toutes les écoles primaires publiques du département auront, cette année, quatre jours de congé à la Pentecôte. Les classes ne se rouvriront que le jeudi matin.

Dimanche prochain 28 mai, aura lieu à Lille, au siége de la Société des Carabiniers lillois (Hôtel des Orphéonistes), un concours fédéral de tir à la carabine Flobert, de précision.

La fédération est formée par l'élite des tireurs de presque toutes les Sociétés des Départements du Nord et du Pas-de-Calais, à l'effet de donner un Concours annuel d'honneur, tantôt dans une société, tantôt dans une autre, jusqu'à épuisement du nombre des sociétés adhérentes.

Le but de la fédération est l'extension des Sociétés de Tir déjà si nombreuses dans notre région et le développement de l'exercice du tir dont personne ne peut nier l'utilité. Aussi a-t-elle pris pour devise : *Si vis pacem para bellum.*

Pour le premier de ces concours fédéraux, inconnus jusqu'à ce jour en France, le résultat obtenu a dépassé les esperances de tous ; plus de 300 tireurs vont venir se disputer les prix affectés à celui de cette année.

Ce résultat prouve que la fédération, chose sérieuse et utile, va devenir d'année en année plus importante et nous espérons que les personnes et... *les personnages*... auxquels il a été adressé une demande pour venir en aide à cette association et qui n'y ont pas répondu encore, s'empresseront, les autres années, d'offrir un objet comme prix.

M. le Maire de Lille et M. le Préfet du Nord ont compris le but de cette association, car ils n'ont pas manqué d'offrir chacun un prix pour lesquels la fédération les remercie publiquement, ici par notre organe.

Donc, dimanche prochain 28 mai, pendant toute la journée, les tireurs vont arriver de tous les points par fractions de Sociétés plus ou moins nombreuses.

On doit citer notamment la Société des Carabiniers du *Petit Château*, de Tourcoing, qui arrivera à la Gare de Lille, à deux heures quarante, accompagnée de son excellente fanfare. Elle se rendra au siége des *Carabiniers Lillois*, musique en tête.

Il est bon de citer aussi une des trois Sociétés de Saint-Pierre-lez-Calais, *La Société de la Concorde*, qui fournit 30 tireurs. Voilà un bel exemple fourni à l'émulation des tireurs : espérons qu'il sera suivi.

L'administration du chemin de fer, s'associant à cette œuvre patriotique, a accordé une réduction de 50 0/0 sur les prix des places, aller et retour.

Mardi dernier, les boulangers lillois ont célébré la Saint-Honoré, leur fête patronale. Le matin, ils se sont rendus à la messe dite, chaque année, à Saint-Maurice, à leur intention, et, le soir, plusieurs repas, suivis de bal, ont eu lieu dans divers établissements de notre ville.

La semaine prochaine, un Obit solennel sera chanté en l'église Saint-Maurice, pour le repos des âmes des membres de la corporation des boulangers, morts pendant l'année 1881.

Une scène comique s'est passée hier, vers 4 heures du soir, au coin de la rue de Bandeville et de la rue de Paris à Lille. Un jeune couple assez bien mis faisait une promenade en tilbury, quand subitement la femme, en réponse sans doute à quelques mots de son compagnon, lui appliqua *coram populo* le plus vigoureux des soufflets.

Une prise de mains s'en suivit au grand ébaudissement de la foule des promeneurs et ne cessa que par l'arrivée de la police qui, pour remettre l'accord dans le ménage, conduisit au poste les deux vaillants combattants.

Hier matin, MM. Terver, père et fils, directeurs du Manége civil, à Lille se promenaient en voiture dans la rue de la Grande-Allée. Subitement, le cheval tomba mort et les promeneurs furent furent projetés sur la chaussée. Dans leur chute, ils se sont fait quelques contusions sans gravité.

L'animal a succombé, dit-on, à la rupture d'un anévrisme.

Le jour de l'Ascension, il y avait festival Marquette. Les époux Vespléar quittèrent leur maison, vers trois heures pour s'y rendre; à cinq heures ils rentraient. Pendant ce temps un de leurs logeurs, Guillaume Malien, s'était introduit dans leur chambre et avait enlevé une cinquantaine de francs et des boucles d'oreilles.

Arrêté par la gendarmerie, cet individu a été condamné hier, par le Tribunal correctionnel à 13 mois de prison.

Voici le sommaire du *Journal des Sciences médicales*, de Lille, du 20 mai 1882:

Travaux originaux. — Insuffisance nortique, bruits anormaux, par M. J.-Bte Bouchaud.

Notes sur la varicelle et la rougeole, à propos d'une petite épidémie observée à Lille, par M. Desplats.

Revue générale. — Le diphthérie, nature et traitement *(fin)*, par G. Augier.

Académie de Médecine. — Les microzymas sont-ils des organismes vivants ? Exposition d'une théorie expérimentale de l'antisepticité (communication faite à l'Académie de médecine le 2 mai 1882), par A. Béchamp.

Thérapeutique. — Blennorrhagie aiguë. — Roséole survenue à la suite du traitement par le baume de copahu. — Guérison par l'emploi des capsules Pâquet.

Bibliographie. — Traitement de la fièvre typhoïde par l'acide phénique, par le Dr Maquart.

Il y a trois mois, le parquet fut saisi d'une plainte, contre le nommé Pascal Rousseau, âgé de 30 ans, ajusteur, inculpé de vol. Mandat d'arrêt fut lancé contre le voleur, qui s'était empressé, le coup fait, de prendre le chemin de la Belgique. Jamais on n'avait pu mettre la main sur ce filou qui visitait en amateur les grandes villes de nos voisins.

Le succès l'en hardit et Rousseau revint à Lille. Rencontrant un de ses amis, qui appartient à la police de sûreté, il paya d'audace et lui offrit, une consommation dans un café de notre ville. Mais l'agent, qui ne badine pas avec le devoir, au lieu de boire le verre, mit les menottes au voleur et le conduisit chez le commissaire, qui après lui avoir fait subir un interrogatoire l'a mis à la disposition du Parquet.

Les Artistes du Nord. — Nous apprenons que le jury a récompensé MM. Demont et Alfred Agache, dont nous avons eu l'occasion de faire l'éloge, dans notre article spécial, paru plus haut.

MM. Armand Gauthier, Pluchart et Schoutteten sont aussi au nombre des lauréats. — Nous donnerons notre appréciation sur leurs envois dans un de nos prochains articles.

Gaston Montlandry.

Exposition internationale d'arts industriels

On nous assure que la commission de l'Exposition est entrée en pourparlers avec les maisons Danel, de Lille, et Richard de Paris, tous deux exposants pour la confection des diplômes. Aucun modèle n'aurait encore été arrêté définitivement.

Lundi, à trois heures, le jury des « divers » — cinquième section — sous la présidence de M. Van Hende, a arrêté la liste des récompenses à attribuer dans la section.

Le jury de la troisième section (tissus et cordonerie) doit se réunir aujourd'hui jeudi, l'après-midi, croyons-nous, sous la présidence de M. Casse.

Le jury de l'orfèvrerie a fonctionné mardi.

Tous les jurys spéciaux devront avoir terminé leurs travaux pour vendredi, jour de l'assemblée générale, fixée à deux heures de l'après-midi.

CONCOURS HIPPIQUE DU NORD.

2e JOURNÉE.

Comme nous l'avons dit plus haut le mauvais temps était la seule cause des vides assez nombreux que nous avions constatés dans les tribunes, le jour de l'ouverture.

Hier, mercredi, il était venu beaucoup de monde; le public était tout à fait *sélecté*.

Les courses ont été aussi brillantes que le premier jour. MM. les officiers du 19e chasseurs et M. Mussard, capitaine au 3e régiment de la même arme, en ont seuls fait les frais. Nous en exceptons bien entendu, les *gentlemen*, qui ont couru dans une catégorie spéciale.

Voici les résultats de la journée :

Courses militaires (cavalerie légère).

1er Prix MM. Vivès, montant *Flèche*.

2e prix spécial à *Tacticien*, cheval anglais arabe, au lieutenant Levilin, du 19e chasseurs à cheval.

3e » » » *Absinthe*.

Flots de rubans à MM. de Cizancourt (*Eole*), de Beaurepaire (*Dunkerque*), de Boulemont (*Urbain*).

Les courses pour *gentlemen* n'avaient réuni que quatre concurrents. Nous regrettons vivement qu'aucun de nos *sportsmen* lillois, ne se soit présenté au concours. Nous en connaissons plusieurs qui eussent certainement couru avec honneur.

M. A. Landry a remporté le 1er prix avec *Passe-Partout*; 2e, M. Raguenet avec *Agathos*; 3e, M. le comte de Couteux montant *Mine*. — Flot de rubans à M. Crémieu, Foa (*Vatagan*).

Cette course a été particulièrement intéressante. Les cavaliers portaient l'habit rouge et le chapeau haut de forme. Cette tenue offre le plus charmant coup-d'œil.

Poulains et pouliches de trois ans sans dressage :

1re prix, N° 3 du catalogue; 2e prix, n° 62, id; 3e prix, n° 36, id; 4e prix, n° 33, id; 5e prix, n° 2, 6e prix, n° 1, id; 7e prix, n° 7, id; 8e prix, n° 24, id; 9e prix, n° 67, id; 10e prix, n° 14, id; 11e prix, n° 59, id; 12e prix, n° 32, id; 13e prix, n° 38, id; 18, prix, n° 28, id; 15 prix, n° 41, id; 16e prix, n° 12, id; ; 17e prix, n° 68 id.

LES VIANDES DÉPÉCÉES

Le *Journal de Roubaix* a signalée dernièrement les inconvénients qui résultent pour l'alimentation en général de l'importation en deçà des frontières de viandes abattues et dépecées au delà.

Il y a surtout, disions-nous, cette anomalie choquante d'une bête... boucherie *sur pied* payant un prix élevé d'entrée, tandis qu'elle ne paie plus qu'un droit dérisoire quand elle arrive *dépecée*.

Mais il y a quelque chose de plus, et c'est au nom de l'hygiène et de la salubrité publique que le Comice agricole de Lille vient d'adresser la lettre suivante à chacun des ministres de l'Agriculture et du Commerce ainsi qu'à M. le Préfet du Nord, en sa qualité de Président du Conseil Central d'hygiène et de salubrité du département :

Monsieur le ministre,

Le Comice Agricole de Lille a été saisi, dans ces derniers temps, d'un grand nombre de réclamations relatives au développement qu'a pris l'introduction des viandes fraiches et salées provenant de la Belgique.

L'exemption de droits sur les viandes résultant des anciens tarifs conventionnels (restés en vigueur jusqu'au 14 de ce mois, alors que les droits du tarif général sur les bestiaux vivants continuaient à être appliqués), a pu, dans une certaine mesure, contribuer au développement de cette importation.

Mais, à cette cause momentanée qui va disparaître, s'en ajoute une autre qui présente un caractère permanent et sur laquelle nous avons l'honneur d'appeler, d'une manière toute particulière, l'attention de Votre Excellence.

Il est notoire que les viandes insalubres provenant d'animaux morts de maladie sont expédiées de divers points de la Belgique à destination de France, et que dans les tueries établies à proximité de notre frontière, l'on abat, en vue de l'exportation, des animaux malsains, dont les inspecteurs de nos abattoirs ne laisseraient point livrer la viande à l'alimentation publique.

Pour remédier à cet état de choses, il importe qu'à tous les bureaux de douanes, des vétérinaires s'assurent de la salubrité, des viandes introduites. — Les certificats d'origine délivrés par les autorités belges ne sauraient, à aucun degré, être admis comme probants.

Des mesures prompites et efficaces sont indispensables, car il s'agit de la santé publique et des intérêts de l'Agriculture.

Nous n'hésitons point à faire appel à votre sollicitude pour les intérêts qui nous sont confiés.

Agréez, etc.

Nous avons déjà annoncé les courses de Dunkerque, sur l'Hippodrome de Rosendael, pour le dimanche 29 août 1882.

En voici le programme :

Première course. — *Prix du Casino.* — Au trot monté. — Prix : 500 francs au premier ; les entrées au second, jusqu'à concurrence de 150 francs : le troisième retire son entrée.

Entrée 20 francs. — Moitié forfait. — Pour chevaux de tout âge, nés et élevés en France, appartenant à des propriétaires du Nord et du Pas de Calais. — Poids : 3 ans, 63 kilos ; 4 ans, 66 kilos ; 5 ans, 69 kilos ; 6 ans et au-dessus, 72 kilos. — Le gagnant d'un prix de 500 francs portera 3 kilos de surcharge, de 1,000 francs 6 kilos, de 1,500 et au-dessus 9 kilos. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 6 kilos de décharge. — Distance 2,600 mètres.

Deuxième course. — *Prix de la place de Rosendael* internationale, au trot monté, prix : 800 fr. au premier, 200 fr. au second, le troisième double son entrée.

Entrée 50 francs. — Moitié forfait pour chevaux de tout âge et de toute nationalité. Poids : 3 ans, 63 kilos : 4 ans, 70 kilos : 5 ans, 73 kilos : 6 ans et au dessus, 75 kilos. — Le gagnant d'un prix de 4,000 fr. portera 6 kilos de surcharge ; et de 8,000 et au-dessus 10 kilos. Distance 3,500 mètres environ.

Troisième course. — *Prix des Dunes.* — Gentlemen (plate). — Prix : Un objet d'art de 600 francs : moitié des entrées au deuxième, jusqu'à concurrence de 150 francs ; le troisième retire son entrée.

Entrée 50 francs. — Moitié forfait. — Pour tous chevaux n'ayant pas été dans une écurie d'entraînement depuis le 1er janvier 1882. — Poids commun, 70 kilos. — Tout gagnant d'un prix de 500 francs portera 3 kilos de surcharge : de 1,000 et au-dessus, 6 kilos. — Les chevaux de demi-sang recevront 4 kilos de décharge. — Distance 1,800 mètres.

Quatrième course. — *Prix de la ville de Dunkerque.* — Plate à réclamer. — 2,000 francs offerts par la ville de Dunkerque, pour tous chevaux nés et élevés en France de 3 ans et au-dessus à réclamer pour 5,000 francs. — Entrée 100 francs, forfait 25 francs, le second doublera son entrée, le troisième retirera la sienne.

Poids : 3 ans, 68 kilos ; 4 ans et au-dessus, 73 kilos ; les chevaux mis à réclamer pour 4,000 francs recevront 2 kilos de décharge ; pour 3,000 francs 4 kilos : pour 2,000 francs 6 kilos ; pour 1000 francs 8 kilos. — Tout gagnant cette année portera 1 kilo 1/2 de surcharge, de deux Courses ou d'un prix de 3,000 francs 3 kilos ; de trois Courses ou de deux prix de 3,000 francs ; ou d'un prix de 4,000 francs, 4 kilos. — Les chevaux ayant couru en France et n'ayant rien gagné depuis le 1er août 1881, recevront en outre à 3 ans, 1 kilo 1/2 ; à 4 ans et au-dessus 3 kilos. — Distance 2,400 mètres environ. — Pour ces quatre courses, la clôture des engagements est fixée au 14 août, à minuit. Les forfaits devront être déclarés le 17 août, avant minuit.

Les engagements et déclarations de forfait seront reçus au Secrétariat des Courses, rue de la Place, n° 1, à Dunkerque.

Cinquième course. — Steeple-chase de quatrième série. — *Prix de la société des Steeple-Chase de France.* — 2,000 francs offerts par la société des *Steeple-Chase de France*, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné jusqu'au moment de la course un *Steeple Chase* de 6,000 fr., ni un prix de série. — Entrée 200 francs, forfait 25 fr., au second 60 fr. sur le prix, le troisième retire son entrée.

Poids : 4 ans, 60 kilos ; 5 ans, 65 kilos : 6 ans et au-dessus 67 kilos. — Distance 3,000 mètres environ.

Sixième course. — *Steeple-chase militaire*, deuxième série. — Pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par la remonte de l'Etat. — Prix : un objet d'art au premier : un objet d'utilité militaire au second.

Poids commun : Cavalerie de réserve, 77 kilos : ligne, 75 kilos ; artillerie, 75 kilos ; cavalerie légère, 72 kilos, armes et services, 72 kilos. — Les chevaux de pur sang, de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de deuxième série portera 3 kilos de surcharge ; tout gagnant de deux steeple-chase portera 5 kilos. — Distance 2,500 mètres environ. — Les engagements seront reçus au Secrétariat des Courses, rue de la Place, n° 1, à Dunkerque, jusqu'au 17 août, à minuit.

Septième course. — *Prix des Tribunes.* — Steeple-chase à réclamer. — 3,000 francs pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus à réclamer pour 7,500 fr. — Entrée 100 fr., forfait 25 fr., au second 600 fr., sur le prix, le troisième retire son entrée.

Poids : 4 ans, 74 kilos ; 5 ans et au-dessus, 76 kilos. — Tout cheval mis à réclamer pour 6,000 fr., recevra 3 kilos de décharge ; pour 4,500 fr., 6 kilos ; pour 3,000 fr., 9 kilos ; pour 1,500 fr., 12 kilos. — Tout cheval ayant couru en 1881, sans gagner, recevra en outre 2 kilos de décharge. — Distance 3,500 mètres environ. — Les engagements pour les prix des tribunes, et de la société des *Steeple-Chase de France*, seront reçus jusqu'au 16 août à midi, rue Royale, 3, à Paris, et au Secrétariat des courses, rue de la Place, 1, à Dunkerque.

Conditions générales : La tenue de courses est de rigueur : les commissaires jugent en dernier ressort toute contestation.

Les Commissaires : A. Wagner, A. Gérard, A. Landry.

Le Président, G. Malo. — Le Secrétaire, D. Dantu N.-B. — Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat, rue de la Place, 1, à Dunkerque.

Bousies. — Un crime épouvantable vient d'être commis à Bousies.

Mlle Marianne Leblond, âgée de 50 ans a été trouvée assassinée dans son lit. Le parquet d'Avesnes s'est rendu hier sur les lieux, accompagné de M. le docteur Mouronval et du commandant de gendarmerie.

Il résulte des constations médicales que Marianne Leblond a été assassinée d'abord et violée ensuite. Les blessures ont été faites avec un instrument contondant. Les soupçons se portent sur un certain mendiant de Saint-Souplet qui a été vu rôdant dans les environs la veille du crime.

Trélon. — MM. les conseillers municipaux de Trélon ont envoyé à M. le préfet leur démission, pour protester contre les entraves apportées à la construction du chemin de fer de Maubeuge à Fourmies.

Valenciennes. — Le conseil municipal de cette ville a, dans sa dernière séance, délégué cinq de ses membres à l'effet de présenter au ministre le projet d'agrandissement de la cité. Ce sont MM. Bultot, maire, Sautteau, adjoint, Doutriaux, Mariage et Canu, conseillers.

Oudezeele. — Lundi matin, vers 7 heures, on a trouvé, pendu dans son grenier, le nommé Louis Lamotte, cabaretier, âgé d'environ 50 ans.

On crpit que sont les grandes souffrances que lui causait une maladie aux jambes, dont il était atteint depuis quelque temps, qui l'ont poussé au suicide.

Calais. — Le concours agricole départemental de 1882, dont l'organisation est confiée à la Société d'Agriculture de Boulogne, aux termes d'une décision du Conseil général, aura lieu à Calais, les 8 et 9 juillet prochain.

L'exposition des instruments aratoires commencera le samedi 8 juillet, à dix heures du matin, et sera close le lendemain dimanche, dans l'après-midi.

Le concours des bestiaux se tiendra le dimanche 9 juillet, de dix heures à deux heures.

Recques. — Le conseil municipal a nommé membres de la commission scolaire MM, l'abbé Reniez, ancien directeur du Collége St-Bertin, curé de Recques ; Delattre, président du conseil de fabrique et le marquis de Coëtlogon, propriétaire au château de Cocove.

La balayeuse de Madame Merlin

Nous lisons dans la *Gazette de Douai* :

Il s'agit d'une vraie balayeuse, car nous ne sommes point un journal de modes.

Cette brave femme du peuple, moyennant trois sous par jour, nettoyait consciencieusement, chaque matin, l'aristocratique devanture de Madame la Sénatrice républicaine.

La pauvresse pouvait se croire à l'abri de tout reproche.

Mais il n'en était rien.

Voici qu'on l'appelle et qu'on la fait comparoir, dans la cuisine sénatoriale, devant la Maîtresse de céans :

— Hé bien, Catherine, qu'ai-je entendu ? Vous avez retiré vos enfants de l'asile Saint-Nicolas pour les envoyer à l'asile Saint Edmond Qu'est-ce à dire ?

— Dame, Madame le Maire, ce sont les opinions de mon mari... Vous comprenez...

— Ah, votre mari se permet d'avoir des opinions autres que celles du mien, de M. le Sénateur-Maire ! Eh bien, moi, je ne vous permets plus d'avoir désormais votre balai à mon service.

— Mais, Madame le Maire...

— Pas de mais. Voyons, vous venez de faire vos treize jours, mais comme nous ne sommes pas au régiment, je veux bien vous en solder quinze. C'est cinq francs par mois; voici cinquante sous... Vous pouvez vous retirer.

Cette conversation n'a pas été sténographiée, cela va sans dire, mais le fait est arrivé, et le balai congréganiste ne travaille plus la poussière laïque du boulevard Municipal.

Que Madame Merlin nous permette de lui rappeler qu'on ne joue pas avec le feu.

De même, il est mauvais de jouer avec le balai.

LE TABAC NATIONAL

Une remarque sur laquelle on n'a pas assez insisté, et qui ne doit pas rester inaperçue, parce qu'elle vise particulièrement notre région, a été faite par le sénateur Fresneau dans la *Revue trimestrielle*.

Aux termes de l'établissement du monopole en 1808, le tabac devait être fourni pour les 15/16, c'est-à-dire pour presque la totalité par l'agriculture indigène : les renouvellements successifs du monopole n'ont apporté aucune modification à ce premier statut.

Or, aujourd'hui, c'est notre ami l'étranger qui le fournit pour les 3/5 — pour plus de moitié !

Et on le paie au planteur étranger sept ou huit fois plus cher qu'au planteur français qu'on rogne de plus en plus.

Et il arrive ce fait, qui à lui seul révèle mieux que tout raisonnement, à savoir que le département du Nord qui cultivait 2,000 hectares de tabacs, est réduit à 424 hectares.

Ces révélations ne troublent en rien la sérénité de nos maîtres qui n'ont aucun souci des choses agricoles, et ne songent qu'à faire les affaires de l'étranger.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

Déclarations de naissances du 21 mai. — Marie Dhaeue, rue Cologny fort Cavcois 21.—Alphonse Callenaere, rue Jacquart cour Dhalluin 14. — Marguerite Destombe, rue Neuve 23. — Louis Turck, au Hutin maisons Coutiher 41. — Sophie Louvieaux, rue St-André 17. — Léonie Vangheluwe, rue Watt, cour Lecomte 2. — Clémence Demaertelaere, rue Archimède 26. — Emile Duforest, rue de la Fosse-aux-Chênes 62. — Georges Lambart, rue des Longues-Haies 189. — Henri Dambrune, rue d'Arcole 5.— Aubin Delcroix, Grande-Rue 217.

Déclarations de décès du 21 mai. — Leon Glorieux, 6 mois rue de la Lys maisons Beny fort Wattel 9. — Marie Demortier, 35 ans ménagère rue de la Vigne 1. — Coralie Lainé, 57 ans ménagère rue du Ballon 80. — Camille Thesse, 49 ans rue de la Vigne maisons Huyghe sentier du Ballon. — Hélène Denis, 10 mois rue Jacquart 126.

Mariages du 24. — Napoleon Cornil, 37 ans cabaretier et Marie Mazurelle, 21 ans ourdisseuse. — Hippolyte Scalabre, 25 ans filateur et Henriette Mulliez, 20 ans sans profession. — Désiré Prouvost, 29 ans emballeur et Palmire Plouvier, 29 ans soigneuse.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

NAISSANCES

Du 24 mai. — Victor Werbroucq, rue du Chêne-Houpline. — Arthur Martinage, chemin des Mottes. — Alice Padre, rue du Mont-à-Leux. — Arthur Martens, rue de Paris.

MARIAGES

Du 24 mai. — Jules Carrette, 42 ans, boulanger, et Leonie Testelin, 28 ans, sans profession. — Victor Leman, 20 ans, sans profession, et Therese Dhalluin, 19 ans, id. — Jules Vandelanotte, 36 ans, maréchal-ferrant, et Sophie Dupont, 34 ans, sans profession.

DÉCÈS

Du 24 mai. — Antoine Defontaine, 57 ans, 7 mois, sans profession, rue Desurmont. — Fidelme Cornil, 21 ans, 5 mois, bobineuse, au Risquons-Tout.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Bailly-Lainé**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame **Coralie-Antoinette Lainé**, veuve de Monsieur **Augusto Bailly**, décédée subitement à Roubaix, le 23 mai 1882, dans sa 58e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 26 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le jeudi 25 courant, à 6 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Ballon, 80.

Les amis et connaissances de la famille **Briché-Facon**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame **Victoire Facon**, veuve de Monsieur **Eucher Briché**, décédée à Roubaix, le 25 mai 1882, à l'âge de 27 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 27 mai, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le vendredi 26 dudit mois, à 6 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Blanch